

<b>Volet F : Territoires des falaises et valleuses</b> <b>Bloc 1 : Aspect technique réduction de la vulnérabilité</b>	Action Prioritaire <b>Fiche Travaux</b>
	Volet : Falaises
<b>F-1A Imperméabilisation et structure de voirie, réseau eaux pluviales et eau potable en centre bourg</b>	Action n° <b>F-1A</b>

**Objectif Principal :** *Mise en sécurité des personnes-*

### Justification de l'action

Les actions présentées dans le cadre du contrat littoral sont les actions qui ont été retenues pour agir à court terme, dans un délai inférieur ou égal à 6 ans. Elles ont pour objectif d'anticiper les événements qui pourraient atteindre le bord de la falaise, situé en milieu urbain, dans une échéance proche. En effet, après la disparition successive de plusieurs îlots, la rue de Saint Valery, axe initialement structurant pour la ville, se trouve directement exposée au risque d'effondrement. Ce risque en grande partie dû à l'infiltration des eaux de ruissellement nécessite d'être traité.

### Description de l'action

Le fonctionnement du littoral d'Ault se caractérise notamment par des altérations du substrat crayeux dues à l'infiltration des eaux pluviales. Les actions préconisées sur les espaces publics du front de mer et du centre-bourg ont été programmées afin d'enrayer autant que possible ce double phénomène d'altération par infiltration. Afin de limiter les infiltrations d'eau le maître d'œuvre concevra des revêtements avec un objectif d'imperméabilisation performant. Les actions suivantes seront réalisées :

- Eaux pluviales : repositionnement avaloirs, refonte des collecteurs et création d'une antenne pluviale
- Assainissement : pose de canalisation gravitaire et poste de refoulement
- Maîtrise d'œuvre et travaux d'imperméabilisation

En prévision d'un redéploiement de la ville et d'un retour à la normale rapide suite aux événements, l'action consiste à réaliser des aménagements, à la pose de mobiliers urbains déplaçables et fractionnables intégrant le risque d'éboulement par blocs fragmentés :

- signalisation et mobilier
- éclairage

Le maître d'œuvre à ce stade de la conception du projet (Phase AVP) dispose de la méthodologie de déplacement du mobilier.

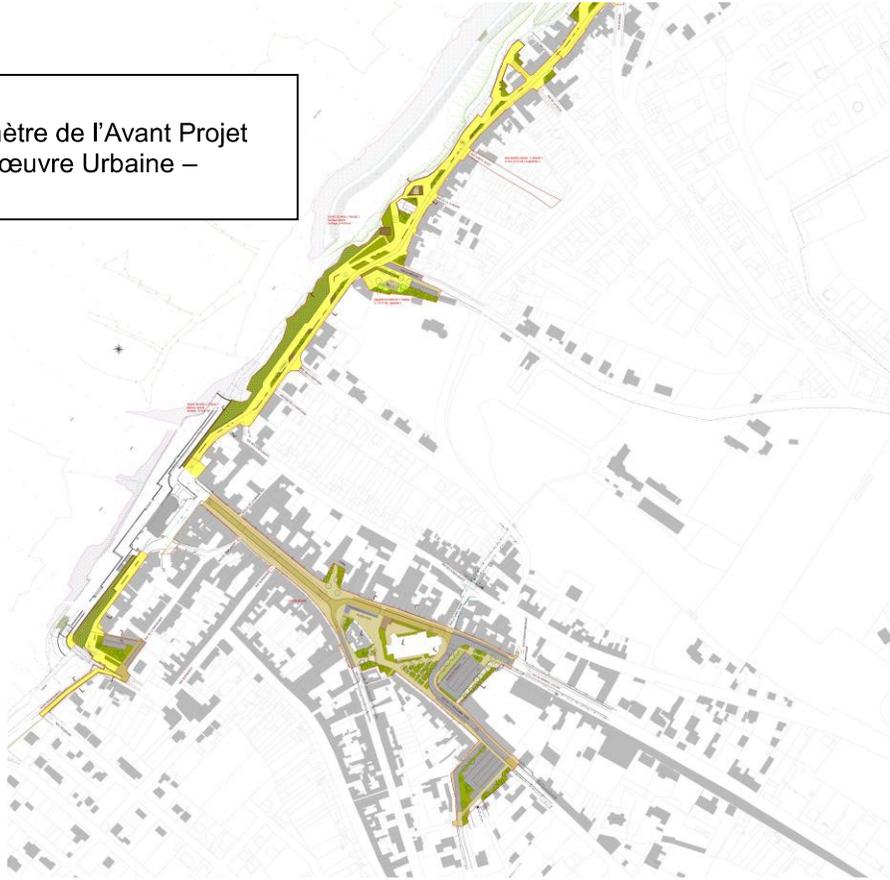
l'objectif est également de limiter les vibrations sur le front de mer (dont les casquettes). Aussi, à terme, la circulation de véhicules légers sera supprimée sur le front de mer (le front de mer sera aménagé dans un premier temps à sens unique).

La phase d'étude de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour la requalification des espaces publics du front de mer (dont la rue de Saint Valéry) et de l'artère principale du centre-bourg a été conduite entre 2013 et 2015

Le programme d'actions prévoit la réalisation des travaux dès 2017 conformément au plan masse présenté ci-après.



Plan du périmètre de l'Avant Projet  
de Maîtrise d'œuvre Urbaine –  
Agence UP



<b>Territoire concerné</b>	
Territoire des falaises et valleuses du Vimeu	
<b>Public visé</b>	
Population locale	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>	
- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SMBS-GLP, SIVOM, SIEP et commune d'Ault	
- Moyen(s) : Moyens humains SMBS-GLP	
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)	
<b>Echéancier prévisionnel</b>	
Début : 2017	Fin : 2023

<b>Coût estimé de l'action : 5 455 014 € HT</b>
<b>Etudes : 129 118 €</b>
<b>Travaux : 5 325 896 €</b>
- Eaux pluviales : 624 000 € (repositionnement avaloirs, refonte des collecteurs et création d'une antenne pluviale)
- Assainissement : 328 000 € (pose de canalisation gravitaire et poste de refoulement)
- Maîtrise d'œuvre travaux d'imperméabilisation : 4 503 014 €
- mission de maîtrise d'œuvre : 197 514 €
- travaux préparatoire et installation chantier : 607 500 €
- imperméabilisation : 749 500 €
- réfection voiries et bordures : 1 959 500 €
- signalisation et mobilier : 609 000 €
- éclairage : 380 000 €
<b>Hypothèses d'estimation des coûts :</b> études (urbaines et réseaux) menées de 2013 à 2015 – AVP – Projet d'aménagement et de valorisation d'Ault. Agence UP.

<b>Plan de financement ETUDES</b>		
	Taux	Valeur
Financement SMBS-GLP (Dotation CD80)	13%	16 785 €
Financement SMBS-GLP (Dotation EPCI)	20%	25 824 €
Financement AEAP	20%	25 824 €
Financement FEDER Picardie	33%	42 609 €
Financement Région Hauts-de-France	14%	18 077 €
<b>Plan de financement TRAVAUX</b>		
	Taux	Valeur
Financement SMBS-GLP (Dotation EPCI)	17.3 %	923 578 €
Financement SMBS-GLP (Dotation CD80)	33.5 %	1 783 540 €
Financement Région Hauts-de-France	22.3 %	1 186 794 €
Financement FEDER Picardie	26.9 %	1 431 984 €

<b>Indicateurs de suivi/réussite</b>
Avancement des actions

<b>Volet F : Territoires des falaises et valleuses</b> <b>Bloc 1 : Aspect technique réduction de la vulnérabilité</b>	Action Prioritaire <b>Fiche Travaux</b>
	Volet : Falaises
<b>F-1B Eaux pluviales – Ouvrages de rétention La Cavée Verte et Cimetière</b>	Action n° <b>F-1B</b>

**Objectif Principal :** *Mise en sécurité des personnes-*

### Justification de l'action

Les actions présentées dans le cadre du contrat littoral sont les actions qui ont été retenues pour agir à court terme, dans un délai inférieur ou égal à 6 ans. Elles ont pour objectif d'anticiper les événements qui pourraient atteindre le bord de la falaise, situé en milieu urbain, dans une échéance proche. En effet, après la disparition successive de plusieurs îlots, la rue de Saint Valery, axe initialement structurant pour la ville, se trouve directement exposée au risque d'effondrement. Ce risque en grande partie dû à l'infiltration des eaux de ruissellement nécessite d'être traité.

### Description de l'action

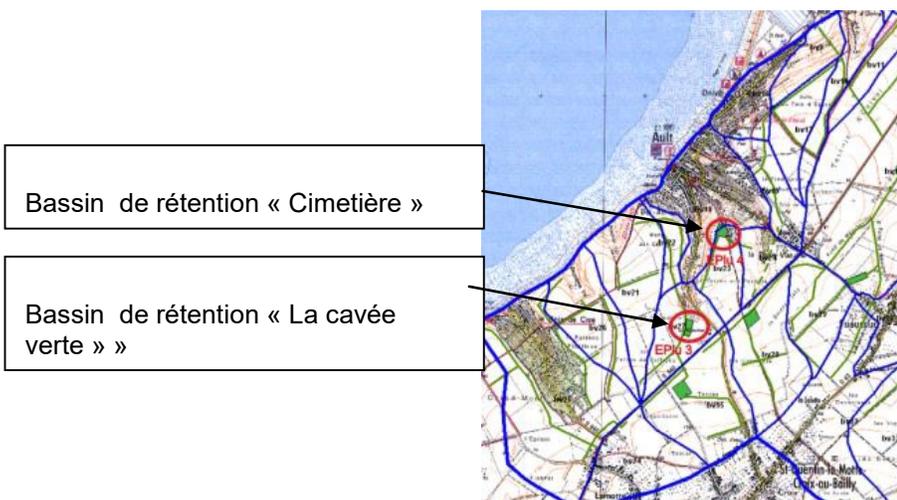
Le fonctionnement du littoral d'Ault se caractérise notamment par des altérations du substrat crayeux dues à l'infiltration des eaux pluviales. Les actions préconisées ont été programmées afin d'enrayer autant que possible ce double phénomène d'altération par infiltration. Parmi celles-ci on compte la réalisation de bassins de rétention en amont du Centre-bourg.

A partir de l'étude CRDSEA, le bureau d'étude Egis a programmé :

- 1 Bassin de rétention « Cimetière ».
- 1 Bassin de rétention « La Cavée verte ».

Afin de préparer au mieux ces interventions une étude complémentaire préalable à la maîtrise d'œuvre est programmée afin de préciser les calculs de dimensionnement des ouvrages de rétentions ainsi que leur localisation en fonction des disponibilités foncières.

De manière complémentaire et pour agir sur le débit des eaux de ruissellement en amont, protéger les bassins des limons et optimiser leur efficacité hydraulique, des actions de déconnection et de déviation d'une partie des bassins versants ruraux sont nécessaires. C'est un enjeu majeur pour la commune, sachant que les eaux de ruissellement provenant des plateaux aboutissent en grande partie vers le centre-ville ou directement en mer. La mise en place d'un nouveau schéma d'écoulement des eaux pluviales d'Ault devra notamment contribuer à place la mise en place de diguettes, fascine, l'aménagement des fossés existants et l'aménagement des parcelles agricoles.



**Territoire concerné**

Territoire des falaises et valleuses du Vimeu

**Public visé**

Population locale

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SMBS-GLP, SIVOM.
- Moyen(s) : Moyens humains SMBS-GLP
- *Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)*

**Echéancier prévisionnel**

Début : 2017

Fin : 2023

**Coût estimé de l'action : 600 000 € HT**

- Étude complémentaire à la MOE : 35 000 € HT
- Bassin de rétention « Cimetière » : 32 000 €HT
- Étude de maîtrise d'œuvre (12%) : 3 840 €HT
- Bassin de rétention « Cimetière » : 220 000 €HT
- Étude de maîtrise d'œuvre (12%) : 26 400 €HT
- Acquisitions foncières : 282 760 €HT

**Hypothèses d'estimation des coûts :** étude réseau menée de 2013 à 2015. Étude de réseaux long terme – Ault, Friaucourt, Woignarue et Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly. Égis

Plan de financement	Taux	Valeur
Financement MO (Dotation CD 80)	14.6%	87 600 €
Financement MO (Dotation ECPI)	20%	120 000 €
Financement AEAP	40%	240 000 €
Financement ETAT (FPRNM)	25%	152 400 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

Avancement des actions

**Résultats attendus**

Tableaux de bords de suivi de la stratégie des falaises et valleuses du Vimeu/Bresle

<b>Volet F : Territoires des falaises et valleuses</b> <b>Bloc 1 : Aspect technique réduction de la vulnérabilité</b>	<b>Action Prioritaire</b> <b>Fiche Travaux</b>
	Volet : Falaises
<b>F-1C Accompagnement pour la mise en place de systèmes d' assainissement non collectif – Secteur Bois de Cise</b>	<b>Action n° F-1C</b>

**Objectif Principal :** *Mise en sécurité des personnes-*

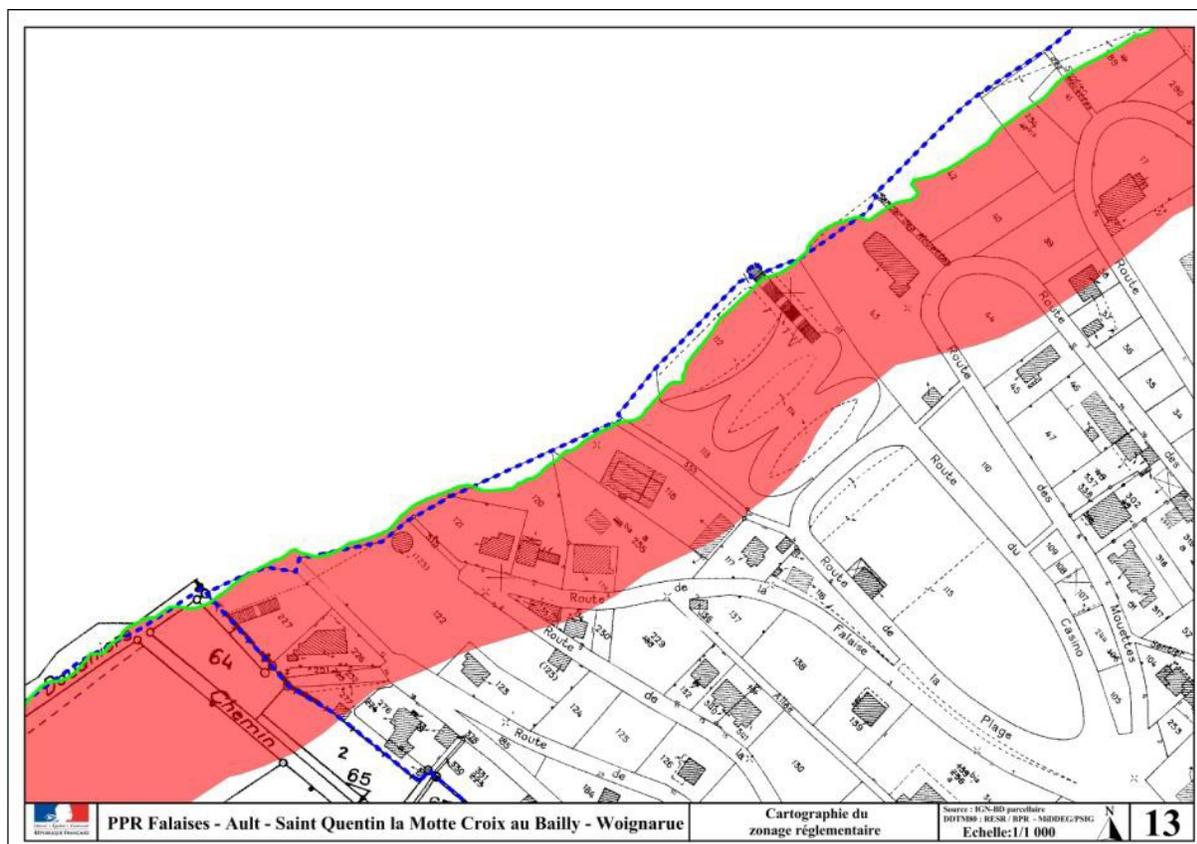
### Justification de l'action

Les actions présentées dans le cadre du contrat littoral sont les actions qui ont été retenues pour agir à court terme, dans un délai inférieur ou égal à 6 ans. Elles ont pour objectif d'anticiper les événements qui pourraient atteindre le bord de la falaise, situé en milieu urbain, dans une échéance proche.

Le quartier du Bois de Cise est, au même titre que le centre-bourg, situé en fond de valleuse. Contrairement au centre-bourg ce quartier ne dispose pas de dispositif d'assainissement collectif. Les habitations sont pour la plupart pas ou peu équipées en dispositif d'assainissement. Une grande partie des eaux usées sont donc directement rejetées dans des puits sans fond et s'infilte dans le substrat crayeux.

### Description de l'action

Des prescriptions en termes de traitement des eaux usées ont été posées dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Littoraux Falaises Picardes. Parmi ces préconisations on compte la mise en place d'un système d'assainissement non collectif imperméable. C'est afin d'accompagner les 12 propriétés soumises au risque que le système de bassin étanche est prescrit pour chaque propriétaire concerné.



<b>Territoire concerné</b> Territoire des falaises et valleuses du Vimeu	
<b>Public visé</b> Population locale	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> - Maître(s) d'ouvrage de l'action : Propriétaires. - Moyen(s) : Moyens humains SMBS-GLP - Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)	
<b>Echéancier prévisionnel</b> Début : 2017 <span style="float: right;">Fin : 2023</span>	

**Coût estimé de l'action : 120 000 € HT**  
- SPANC (bassin étanche) 10 000€ X 12 habitations

**Hypothèses d'estimation des coûts :** étude réseaux menée de 2013 à 2015. Étude de réseaux long terme – Ault, Friaucourt, Woignarue et Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly. Égis

<b>Plan de financement ETUDES</b>	Taux	Valeur
Financement MO 80 (Autre)	30%	18 000 €
Financement Etat (FPRNM)	30%	18 000 €
Financement AEAP	40%	24 000 €

<b>Plan de financement TRAVAUX</b>	Taux	Valeur
Financement MO 80 (Autre)→	30%	18 000 €
Financement Etat (FPRNM)	30%	18 000 €
Financement AEAP →	40%	24 000 €

<b>Indicateurs de suivi/réussite</b> Avancement des actions
<b>Résultats attendus</b>  Tableaux de bords de suivi de la stratégie des falaises et valleuses du Vimeu/Bresle

<b>Volet F : Territoires des falaises et valleuses</b> <b>Bloc 2 : Résilience et adaptation</b>	Action Prioritaire <b>Fiche Travaux</b>
	Volet : Falaises
<b>F-2A Redéploiement du réseau d' assainissement</b>	Action n° <b>F-2A</b>

**Objectif Principal :** *Mise en sécurité des personnes-*

### Justification de l'action

Les actions présentées dans le cadre du contrat littoral sont les actions qui ont été retenues pour agir à court terme, dans un délai inférieur ou égal à 6 ans. Elles ont pour objectif d'anticiper les événements qui pourraient atteindre le bord de la falaise, situé en milieu urbain, dans une échéance proche. En effet, après la disparition successive de plusieurs îlots, la rue de Saint Valery, axe initialement structurant pour la ville, se trouve directement exposée au risque d'effondrement. Elle accueille notamment le collecteur d'eaux usées auquel les communes de Woignarue, Friaucourt et Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly sont raccordées.

### Description de l'action

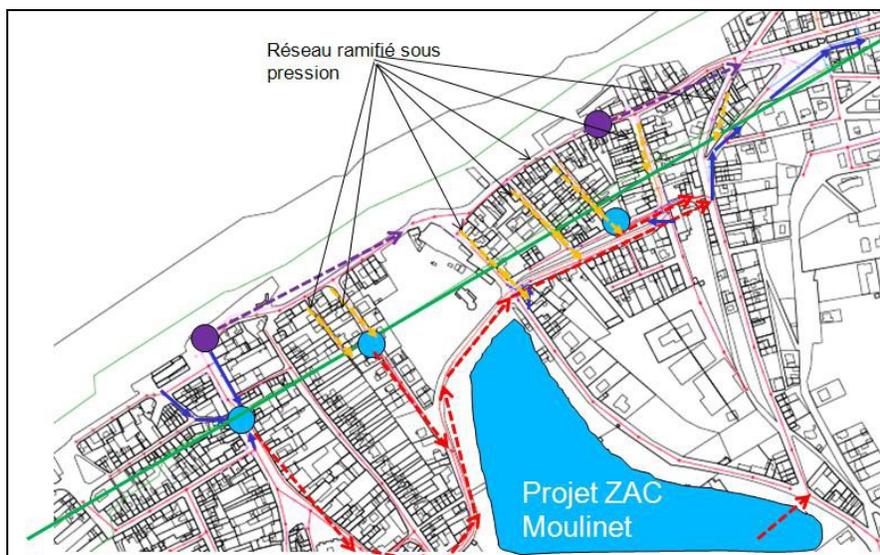
La problématique majeure à laquelle doit répondre cette action est donc la pérennisation de l'accès au service d'assainissement des habitations raccordées.

Pour répondre à cette problématique, les travaux suivants sont programmés :

- Création d'une nouvelle canalisation hors zone à risque
- Création d'un réseau ramifié sous pression avec poste individuel en lieu et place des boîtes de branchement, pour les habitations situées en zone à risque.

Le principe de fonctionnement de l'assainissement ramifié sous pression consiste à récolter les eaux usées d'une habitation vers un poste de refoulement individuel. Ces postes de refoulement assurent le transfert des effluents vers la canalisation principale. C'est cette solution qui a été retenue au vue de la forte déclivité entre la rue de Saint-Valéry et la rue Charles Bréhamet.

Des ramifications (en jaune sur la carte ci-dessous) constituées du même type de tuyau relie chaque habitation à la canalisation principale. Toutes ces stations intermédiaires de relevage assurent le transfert des effluents vers la canalisation principale (en rouge pointillé).



<b>Territoire concerné</b> Territoire des falaises et valleuses du Vimeu	
<b>Public visé</b> Population locale	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> - Maître(s) d'ouvrage de l'action : SIEP. - Moyen(s) : Moyens humains SMBS-GLP - Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)	
<b>Echéancier prévisionnel</b> Début : 2017 <span style="float: right;">Fin : 2018</span>	

**Coût estimé de l'action : 1 232 000 € HT**

**Etudes : 88 160 €**

**Travaux : 1 143 840 €**

Travaux de réhabilitation - canalisation, postes individuels et postes de refoulement (Priorités 1,2 et 3 du rapport Egis)

Quartier rue/impasse Montagne: **150 000 €**

Quartier de la prairie: **774 000 €**

Rue de St Valery: **50 000 €**

Jamart – République: **54 000 €**

Rue de Saint-Valery rue Montagne: **12 500 €**

Boulevard de la mer: **61 500 €**

— Réseaux primaires      → Abonné  
 + Réseaux secondaires      (R) Réservoir

**Schéma de fonctionnement d' un réseau ramifié sous pression**

**Hypothèses d'estimation des coûts :** étude (réseaux) menée de 2013 à 2015. Étude de réseaux long terme – Ault, Friaucourt, Woignarue et Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly. Egis.

<b>Plan de financement ETUDES</b>	Taux	Valeur
Financement MO (EPCI)	20%	17 632 €
Financement AEAP	50%	44 080€
Financement FEDER Picardie	30%	26 448 €

<b>Plan de financement TRAVAUX</b>	Taux	Valeur
Financement MO (EPCI)	20%	228 768 €

<b>Volet F : Territoires des falaises et valleuses</b> <b>Bloc 2 : Résilience, adaptation</b>	Action Prioritaire <b>Fiche Travaux</b>
	Volet : Falaises
<b>F-2B Pérenisation du réseau d'eau potable</b>	Action n° <b>F-2B</b>

**Objectif Principal :** *Mise en sécurité des personnes-*

### Justification de l'action

Les actions présentées dans le cadre du contrat littoral sont les actions qui ont été retenues pour agir à court terme, dans un délai inférieur ou égal à 6 ans. Elles ont pour objectif d'anticiper les événements qui pourraient atteindre le bord de la falaise, situé en milieu urbain, dans une échéance proche. En effet, après la disparition successive de plusieurs îlots, la rue de Saint Valery, axe initialement structurant pour la ville, se trouve directement exposée au risque d'effondrement. Elle accueille notamment le réseau d'eau potable.

### Description de l'action

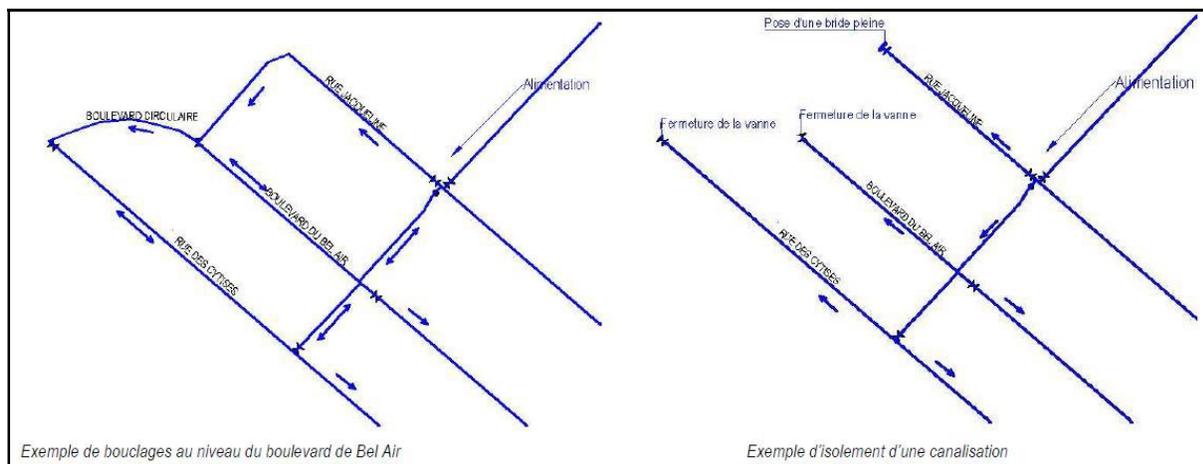
La problématique majeure à laquelle doit répondre cette action est la pérennisation de l'accès au service d'eau potable.

Pour répondre à cette problématique, l'action portée sur le réseau « eau potable » se traduit par la création de bouclages ainsi que la relocalisation de bornes incendie.

Réalisation d'un schéma directeur de défense incendie qui confirmera l'emplacement futur des hydrants à relocaliser.

Mise en place de bouclages :

- Rue Mariage
- Ruelle du casino
- Bois de Cise
- Création d'un bouclage sur 50 mètres pour le dispositif anti-incendie rue des cythes
- Création de 2 bornes anti-incendie



Cartographie du report du collecteur principal et création d'un réseau ramifié sous pression (Source : EGIS)

<b>Territoire concerné</b> Territoire des falaises et valleuses du Vimeu	
<b>Public visé</b> Population locale	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> - Maître(s) d'ouvrage de l'action : Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie - Moyen(s) : Moyens humains SMBS-GLP - Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)	
<b>Echéancier prévisionnel</b> Début : 2016 <span style="float: right;">Fin : 2018</span>	

<b>Coût estimé de l'action : 70 000 € HT</b>
Schéma directeur Incendie : <b>6 000 €</b>
Mise en place de bouclages : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rue Mariage : <b>11 310 €</b></li> <li>• Ruelle du casino : <b>9 150 €</b></li> <li>• Bois de Cise : <b>18 510</b></li> </ul>
Création d'un bouclage sur 50 mètres pour le dispositif anti-incendie rue des cytises : <b>13 110 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 2 bornes anti-incendie : <b>2 000 €</b></li> </ul>
<b>Hypothèses d'estimation des coûts :</b> Étude menée de 2013 à 2015 – Étude sur le long terme du réseau d'eau potable d'Ault. G2C

Plan de financement	Taux	Valeur
Financement MO (EPCI)	48%	33 600 €
Financement Etat (DETR)	20%	14 000 €
Financement AEAP	32%	22 400 €

<b>Indicateurs de suivi/réussite</b> Avancement des actions
<b>Résultats attendus</b> Tableaux de bords de suivi de la stratégie des falaises et valleuses du Vimeu/Bresle

<b>Volet F : Territoires des falaises et valleuses</b> <b>Bloc 2 : Résilience et adaptation</b>	Action Prioritaire <b>Fiche Travaux</b>
	Volet : Falaises
<b>F-2C : Évolution des valleuses en secteur urbain – Étude géotechnique et programmation</b>	Action n° <b>F-2C</b>

**Objectif Principal :** *Mise en sécurité des personnes-*

### Justification de l'action

Les diagnostics et sondages conduits en début d'année 2015, ont mis en évidence le très mauvais état de la craie de la falaise sur le secteur du casino. La présence d'eau dans la roche sédimentaire fait porter un risque important sur le casino et le secteur sans que ce risque ne puisse être mesuré à ce jour. Le bâtiment de plusieurs niveaux est intimement lié à la falaise de par ses fondations profondes et les procédés constructifs utilisés pour le rebâtir sur lui-même au fur et à mesure des décennies.

La possibilité de déconstruire le niveau supérieur pour libérer l'espace public au croisement de la grande rue et du front de mer n'est aujourd'hui pas confirmée. Tous travaux sur le bâtiment et ses environs immédiats pourraient potentiellement fragiliser le secteur ou au contraire représenter une opportunité de consolider l'existant.

### Description de l'action

Des études complémentaires de maîtrise d'œuvre seront conduites par des experts en structure et en géotechnique pour définir le niveau d'intervention le plus favorable sur l'esplanade du casino. Elles permettront de déterminer le programme d'aménagement qui devra in fine venir achever le réaménagement des espaces publics du front de mer et du centre-bourg. Ces études seront étendues au secteur du Bois de Cise (BdC) et d'appréhender les évolutions nécessaires des valleuses urbanisées.



Photographie aérienne du centre-bourg d'Ault situé en fond de valleuse (Source : SMBS-GLP)

<b>Territoire concerné</b> Territoire des falaises et valleuses du Vimeu	
<b>Public visé</b> Population locale	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> - Maître(s) d'ouvrage de l'action : SMBS-GLP - Moyen(s) : Moyens humains SMBS-GLP - Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)	
<b>Echéancier prévisionnel</b> Début : 2017 <span style="float: right;">Fin : 2018</span>	

<b>Coût estimé de l'action : 120 000 € HT</b>		
<b>Hypothèses d'estimation des coûts :</b> Étude menée de 2013 à 2015 – Étude géotechnique. Terrassol		
<b>Plan de financement</b>	<b>Taux</b>	<b>Valeur</b>
Financement MO SMBS-GLP (Dotation CD80)	50%	60 000 €
Financement Etat (AFITF)	50%	60 000 €

<b>Indicateurs de suivi/réussite</b> Avancement des actions
<b>Résultats attendus</b> Tableaux de bords de suivi de la stratégie des falaises et valleuses du Vimeu/Bresle

<b>Volet F : Territoires des falaises et valleuses Bloc 2 : Résilience et adaptation</b>	Action Prioritaire <b>Fiche Travaux</b>
	Volet : Falaises
<b>F-2D : Étude exploratoire et pré-programmation</b>	Action n° <b>F-2D</b>

**Objectif Principal :** *Mise en sécurité des personnes-*

### Justification de l'action

Au-delà de la gestion des risques de court terme, les villes et intercommunalités soumises aux risques naturels d'effondrement, d'inondation ou de submersion se doivent de les prendre en compte dans leur projet de développement territorial et dans la logique d'urbanisation. Dans le cas d'une réduction du foncier existant par éboulement de blocs, il est particulièrement nécessaire d'éviter la densification dans les secteurs à risque de court ou moyen terme et d'anticiper le redéploiement des zones occupées. La planification territoriale qui s'exprime dans le schéma de cohérence territoriale et dans le plan local d'urbanisme (intercommunal) doit nécessairement intégrer les problématiques de risque mais également leur temporalité, mettre en application les principes de résilience et d'adaptabilité, se préparer aux évolutions naturelles de son périmètre.

Dans le cadre du projet d'Ault, les deux démarches de SCOT Bresles Yères et PLU ont été lancées mais sont encore au stade des études. Aussi, le SMBS et ses partenaires ont jusqu'ici conduit des réflexions préalables sur les conditions de faisabilité qui devront être approfondies lors de la rédaction du SCOT et du PLU.

Plus spécifiquement sur la commune d'Ault, on constate aujourd'hui que les évictions et les indemnités pour racheter les biens quand le risque est avéré ont un coût important pour l'Etat. Elles se passent par ailleurs dans des conditions traumatisantes pour les propriétaires et extrêmement tendues pour les services de l'Etat en charge de ces dossiers. Par ailleurs, le fonds Barnier qui assure l'indemnisation des propriétaires est un fonds national (géré par la Caisse Centrale de Réassurance) dont le montant global n'est pas garanti à long termes.

Il est donc nécessaire d'élaborer une étude de développement concertée afin de concevoir le redéploiement de l'aire urbaine Aultoise dans les décennies à venir.

### Description de l'action

En complément de la réponse sur le par résidentiel existante et pour répondre aux enjeux de redéploiement du territoire auquel est confronté la commune, la stratégie de développement de la résilience d'Ault prévoit, pour les urbanisations futures, de solliciter les habitants afin de travailler ensemble sur le devenir du territoire des falaises et valleuses du Vimeu Bresle.

L'avenir de la commune en termes de développement urbain résilient passe par une étude de développement concertée. Soit

- l'exploration des montages financiers et juridiques à mettre en œuvre pour proposer une alternative à la mobilisation du fond Barnier lorsque c'est nécessaire.
- La mise en place d'une préprogrammation de développement urbain sur les prochaines décennies (étude stratégique – organisation du redéploiement de la ville – via inscription PLU, SCOT, intervention EPF, montage opérationnel ZAC multisites...)



**Territoire concerné**

Territoire des falaises et valleuses du Vimeu

**Public visé**

Population locale

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SMBS-GLP.
- Moyen(s) : Moyens humains SMBS-GLP
- Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant)

**Echéancier prévisionnel**

Début : 2017

Fin : 2019

**Coût estimé de l'action : 200 000 € HT**

**Hypothèses d'estimation des coûts :** Étude menée de 2013 à 2015 – AMO Algoé

Plan de financement	Taux	Valeur
Financement MO SMBS-GLP (Dotation CD80)	50%	100 000 €
Financement Etat (AFITF)	50%	100 000 €

**Indicateurs de suivi/réussite**

Avancement des actions

**Résultats attendus**

Tableaux de bords de suivi de la stratégie des falaises et valleuses du Vimeu/Bresle